



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
1950

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Industries / Agriculture / Collectivités et ménages / Pollutions historiques et accidentelles.

Sous-thème(s) : Toutes industries / Apport nutriments, MOEA, Pesticides agricoles / Pesticides non agricoles et déchets toxiques / Pollutions accidentelles

URP et SOS POLLUTION

1. Libellé de la mesure

Renforcement de l'action de SOS POLLUTION et de l'Unité de Répression des Pollutions (URP) et améliorer régulièrement les plans d'intervention.

2. Explicatif du libellé

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

« SOS Pollution » est le service de garde et d'intervention urgente de la Police de l'Environnement qui intervient sur les lieux d'une pollution accidentelle ou malveillante (prélèvements, analyses sommaires, audition de témoins, ...). En collaboration avec les services de secours traditionnels, l'agent de garde recherche la cause de la pollution et propose des mesures qui visent à limiter autant que possible les conséquences dommageables de la pollution. Ce service fait donc appel à la vigilance des citoyens dans le but de détecter le plus rapidement possible les pollutions en tout genre et de pouvoir intervenir plus efficacement.

En outre, le service «SOS Pollution» est un outil qui permet d'encourager la participation de la population à la surveillance face aux pollutions qui peuvent menacer son environnement.

Afin d'assurer une dimension répressive et proactive à la lutte contre les pollutions, l'Unité des Répressions des Pollutions (URP) a pour l'objectif principal de rechercher et de poursuivre les auteurs d'infractions graves liées à l'Environnement.